



Champceaux, dans le Cher (18)

Notre projet agrivoltaïque couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme solaire d'une capacité de production de 21,03 MWc, qui produirait environ 30,3 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 13 500 personnes environ (source : agence ORE 2223 kWh/habitant/an).

Totalement en phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques de l'exploitation agricole locale destinée à l'élevage bovin et ovin. Le site du projet est actuellement pâturé par les différents troupeaux, un pâturage tournant simplifié sera mis en place en synergie avec le projet agrivoltaïque. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur des îlots de pâturage et à optimiser la gestion du fourrage en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Les études environnementales se sont achevées au printemps 2024. Les inventaires réalisés lors des études d'impact ont permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques et floristiques. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'avifaune et aux chiroptères. L'ensemble des zones à forts enjeux ont été évitées dans notre conception finale.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté aux élus de la commune de Cornusse. Les études environnementales ont débuté après avoir recueilli leur avis favorable à l'étude d'un projet agrivoltaïque. Le projet fait l'objet d'un zonage urbanistique spécifique aux projets agrivoltaïques et est également intégré aux zones d'accélération EnR prévues dans la loi AER.

Nous avons déposé une demande de permis de construire en août 2024. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée fin 2025 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS



30 375 MWh

d'électricité produite chaque année



21,03 MWc

de puissance maximale



13 500

personnes approvisionnées chaque année (équivalent)



31

hectares de superficie clôturée



9 200

tonnes de CO₂ évitées chaque année (estimation comparé au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse leandre.rousselot@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guilibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence.

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

Projet d'installation solaire à

Projet de parc agrivoltaïque de Champceaux, sur la commune de Cornusse, dans le Cher (18)

Le projet se veut exemplaire en termes d'agrivoltaïsme et servir de référence aux futurs projets dans le département du Cher. Les résultats des études environnementales, agricoles, de la construction du projet avec l'exploitant agricole et la concertation nous ont permis de déposer le plan d'implantation suivant.



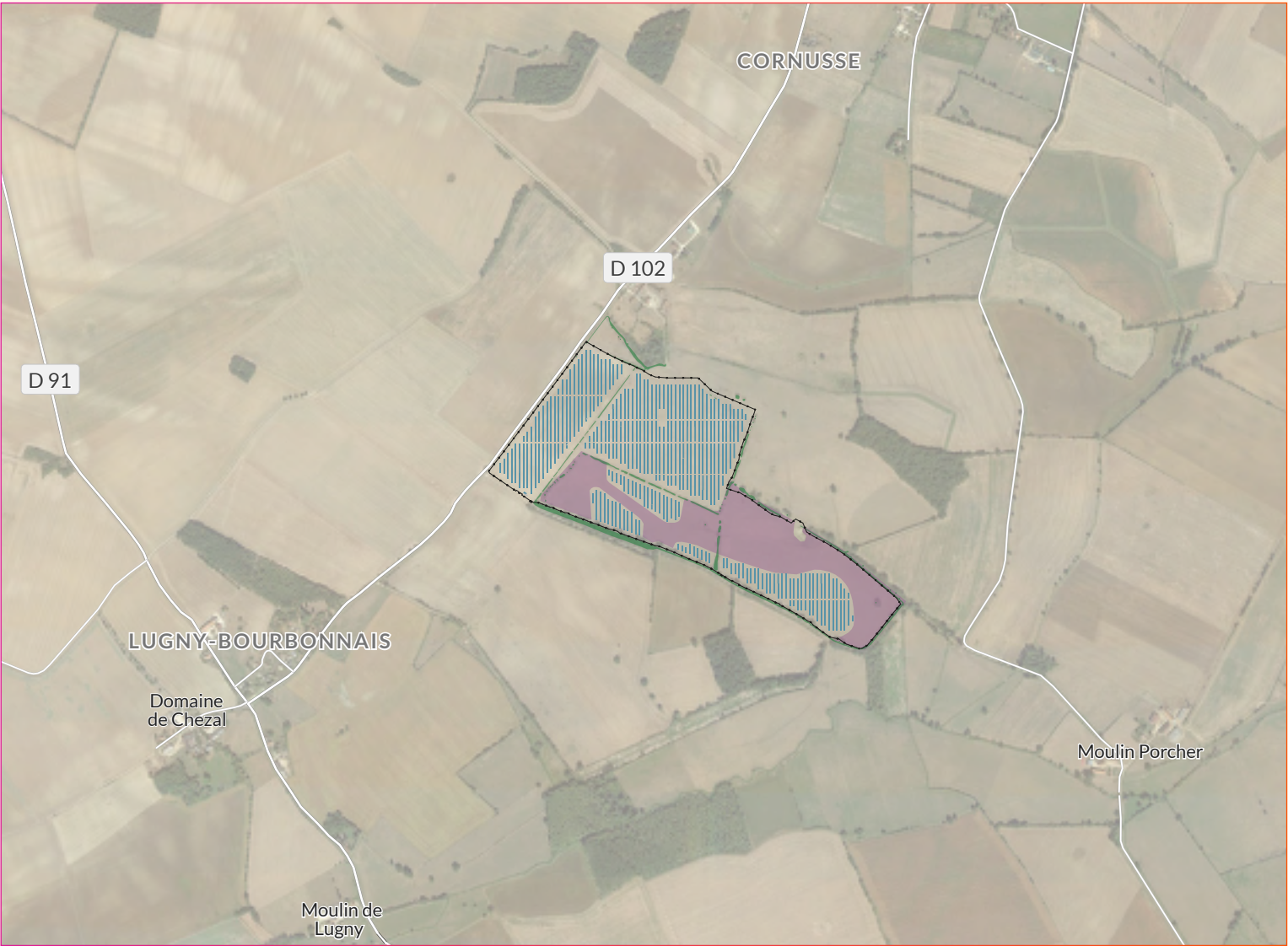
Mesures en faveur de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemencerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), adapterons le pâturage aux zones humides et amènerons une clôture permettant le passage de la petite faune (ex. : hérissons, lapins, etc.). Toutes les haies existantes et les arbres isolés seront conservés.



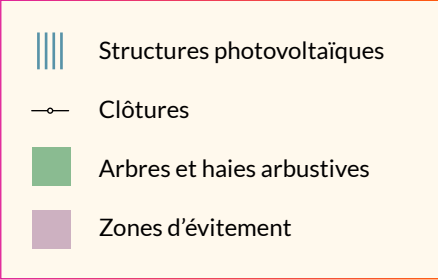
Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau (bovin et ovin) en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation.



Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. De nouveaux linéaires de haies bocagères seront implantés et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site.

Évitement des zones humides floristiques

L'implantation de structures photovoltaïques sur les zones humides floristiques sera strictement évitée. Un travail sur des modalités de pâturage adaptées favorablement à ces milieux est en cours. Notre conception a également été pensée pour réduire au strict minimum l'impact sur les zones humides pédologiques, en évitant l'implantation de pistes lourdes ou de postes électriques sur ces zones. L'impact résiduel sera compensé par des mesures favorables aux milieux aquatiques.

FAQs

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Une faible artificialisation sera tout de même nécessaire (quelques centaines de mètres carrés) en raison des pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence de postes électriques permettant d'évacuer l'énergie produite.

À qui incombe l'entretien des installations ?

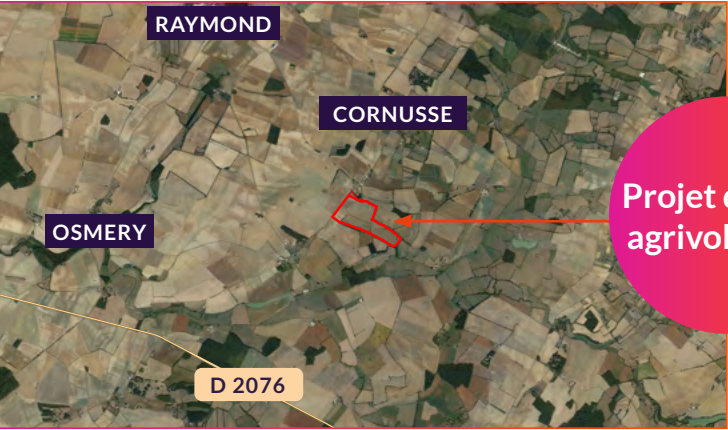
Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour assurer un contrôle des installations et réaliser des opérations préventives. La pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface, mais des opérations de nettoyage à l'eau déminéralisée sont programmées régulièrement. L'exploitant agricole réalisera l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales au sein du projet.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les prairies des aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global. Des recherches complémentaires sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent. Les animaux s'abritent sous les panneaux en cas d'intempéries.



Projet de parc agrivoltaïque



Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous avons organisé une présentation en permanence publique **le 8 décembre 2023**. Il s'agissait d'une démarche de concertation volontaire en amont de l'instruction du projet.

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à

leandre.rousselot@lightsourcebp.com soit par courrier postal à l'adresse – **Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guilibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence** – nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial des renouvelables onshore. Depuis plus de 10 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

